

Initiatives ministérielles

sages cités et voteront comme nous en faveur de quelques-uns des amendements dont nous sommes saisis.

Permettez-moi de citer un extrait du mémoire qu'a présenté au comité législatif un organisme appelé La Voix—Le Réseau des aînés du Canada. Ce groupe n'a pu témoigner devant le Comité puisque le gouvernement limite le nombre de témoins afin, bien sûr, de faire rapidement adopter cette mesure législative. Je cite:

À un seuil de 50 000 \$, la récupération a été présentée comme une taxe visant les bien nantis.

Cela a été accepté par la majorité des gens parce que notre régime fiscal progressif a toujours été fondé sur le principe selon lequel les riches doivent payer proportionnellement plus que les autres. Très bien! Cependant, le seuil de 50 000 \$ n'est que partiellement indexé. Au fil des années, ce seuil diminuera jusqu'à ce que la majorité des Canadiens à revenu moyen perdent leurs prestations. Des estimations révèlent que l'indexation partielle réduira le seuil à 30 000 \$ en moins de 20 ans. Il est également possible de prévoir que, une fois que nous aurons accepté le principe de la récupération, le gouvernement fédéral, dans un budget futur, peut-être en mars ou en avril de l'an prochain, réduise arbitrairement ce seuil à 40 000 \$ ou à 30 000 \$. À 30 000 \$, la récupération n'est plus une taxe visant les riches, mais une taxe visant tous les Canadiens à revenu moyen et élevé. En fait, le gouvernement aurait pu établir immédiatement ce seuil à 30 000 \$. Il a toutefois choisi de ne pas le faire. Pourquoi?

Je crois que c'est là la réponse au débat sur l'universalité. Le mémoire poursuit ainsi:

Parce que la récupération aurait alors été perçue non pas comme une taxe visant les riches. . .

Cet argument a été présenté par le premier ministre, le ministre des Finances et une légion de ministériels. Les conservateurs ne sont certainement pas légion ici aujourd'hui. Ils ne veulent pas entendre la vérité. Le mémoire poursuit ainsi:

. . . mais bien comme ce qu'elle est en réalité, soit une mesure de récupération des prestations auprès d'une partie de la population.

Cela constitue un assaut contre l'universalité des programmes sociaux au Canada.

Je défie les députés conservateurs de publier cette description dans leur bulletin parlementaire au cours de la nouvelle année. Je les défie de publier cette description du projet de loi. Si les députés conservateurs demandent à leurs électeurs et aux personnes âgées dans leur circonscription d'envoyer par la poste leurs commentaires au sujet du projet de loi C-28 et des amendements présentés, vous connaissez très bien le sort que ces électeurs et ces personnes âgées réserveront à ces conservateurs aux prochaines élections. Quand les conservateurs paieront-ils pour ce qu'ils font subir aux personnes âgées de notre pays?

La récupération doit entrer en vigueur pour l'année d'imposition 1990. Lorsque les Canadiens produiront leurs déclarations d'impôt en 1991—encore cette année—là qui revient sur le tapis!—ils verront que bien d'autres choses se passent. Quel que soit le nom que l'on donne à la TPS, taxe sur les pauvres et les sans-abris, taxe sur la pauvreté et la souffrance, les personnes âgées seront touchées par ce projet de loi, cette attaque contre l'universalité des programmes sociaux du Canada et les Canadiens moyens qui sont prêts à payer leur juste part. Je demande aux ministériels de se joindre à l'opposition, d'appuyer ces amendements et de rejeter ce projet de loi régressif.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, je regrette énormément la mesure dont la Chambre est saisie actuellement. Je me lève, évidemment, avec tous les députés de l'opposition pour exhorter le gouvernement à repenser une réforme fiscale qui heurte durement les principes fondamentaux sur lesquels repose le Canada. Je suis heureux que ce débat ait lieu au moment où nous commençons à recevoir d'autres nouvelles, dont je parlerai dans un instant, qui feront réfléchir, j'espère, les ministériels et qui les amèneront à se demander s'ils approuvent vraiment l'orientation prise par le gouvernement. Il y a beaucoup de partisans du gouvernement à la Chambre, et je suis heureux de les voir ici. J'espère qu'ils songeront à toutes ces choses au fur et à mesure que Noël approche et que les nouvelles parlent de plus en plus souvent de l'accroissement des inégalités au sein de la société canadienne et du pouvoir que nous avons d'aplanir ces inégalités en tant que représentants des circonscriptions et des régions de notre pays.

• (1340)

Les électeurs ne posent plus une question que nous avions l'habitude d'entendre naguère lorsque j'ai été élu la première fois aux Communes. En effet, lors des campagnes électorales de 1968, 1972, 1974 et 1978, la question la plus courante qu'on nous posait était la suivante: «Quelle est la différence entre le Parti libéral et le Parti conservateur de toute façon? En quoi la direction que ces deux partis proposent de donner au pays diffère-t-elle?» C'est une question que les Canadiens ne posent plus aujourd'hui. Ils savent maintenant qu'en dépit de ce qu'ils ont déclaré pour pouvoir se faire élire en 1984, qu'en dépit de leur tentative pour se faire passer pour des soit-disant libéraux, comme l'un de nos sénateurs les a qualifiés, bref qu'en dépit des apparences, les conserva-